«La Chambre tout en reconnaissant que le rejet en trisième lecture du Bill C-193 constitue une défense pour le gouvernement d'augmenter les impôts sur les revenus des individus au cours de la présente année est tout de même disposée à renouveler sa confiance dans le gouvernement pourvu que celui-ci prenne des mesures immédiates en vue de relever l'économie du pays et atténuer le grave problème du chômage, notamment par les moyens suivants:

L'abaissement immédiat des taux d'intérêts sur la construction domiciliaire.

- M. Caouette: Trois quarts de 1 p. 100.
- M. Grégoire: Vous allez approuver cela.

Je continue:

La remise en vigueur du plafonnement des taux d'intérêts des banques au taux de 6 p. 100.

Une voix: C'est encore trop haut.

M. Grégoire: Troisièmement, et j'y tiens:

La garantie que tous les moyens seront pris en vue de maintenir continuellement ouverte la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent et le Saguenay.

Monsieur l'Orateur, il y a du chômage dans ma circonscription, et j'ai pensé à ma circonscription également.

La construction, dans le plus bref délai possible, d'un mur de soutènement de la Rivière-aux-Sables à Jonquière.

J'ai pensé au député de Villeneuve; on peut se faire des alliés. On sait que l'aérogare de Rouyn n'est pas ce qu'il y a de mieux.

La construction d'une aérogare à l'aéroport de Rouyn, dans le comté de Villeneuve.

Maintenant, j'ai aussi voulu m'assurer la collaboration de l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) ainsi que celle des députés de Québec-Sud (M. Cantin), de Lévis (M. Guay) et de tous ceux qui restent dans le Québec ou dans les alentours.

Inauguration, dans le plus bref délai possible, des travaux d'aménagement au port de Québec, tel que demandé par le Conseil municipal de Québec.

Et maintenant, un autre sujet que l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration veut discuter:

L'augmentation du nombre de mois d'éligibilité du cours de formation de la main-d'œuvre en vertu de la loi sur le recyclage de la main-d'œuvre.

Ce sont des demandes bien spécifiques, monsieur l'Orateur.

De plus, le gouvernement s'engage à ne plus commettre d'intrusion dans le domaine de la télévision éducative, qui est de juridiction provinciale.

Ce gouvernement verra également à l'adoption dès la présente session du Bill C-186.

[M. Grégoire.]

Là, je me suis mis à dos mes amis du Nouveau parti démocratique.

Ce gouvernement verra également à remettre au gouvernement du Québec l'autorité sur toutes les mesures de sécurité sociale avec compensation fiscale selon les demandes du gouvernement du Québec.

J'avais pensé parler de la monarchie—cela aurait fait plaisir au député de Lotbinière (M. Choquette)—mais j'ai omis de le faire.

Le gouvernement s'engageant à toutes ces mesures, cette Chambre lui renouvelle sa confiance.

M. l'Orateur: L'honorable député sait que sa motion doit être appuyée. Il a indiqué que l'honorable député d'York-Humber était prêt à le faire, mais comme je ne vois rien dans la motion qui fasse allusion à la circonscription d'York-Humber, je suppose que l'honorable député ne voudra pas appuyer la motion du député de Lapointe?

• (5.40 p.m.)

[Traduction]

M. Cowan: Oui, monsieur l'Orateur.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, puis-je continuer à parler sur mon amendement?

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député voudra bien attendre la décision de la présidence quant à la recevabilité de son amendement. Je crois que l'honorable député a dû lui-même avoir quelques doutes, lorsqu'il a rédigé l'amendement; il pourrait peut-être indiquer dans quelle mesure il croit que cette motion est recevable.

M. Grégoire: Je ne crois pas du tout avoir à l'expliquer, puisque vous l'avez lue à la Chambre. Vous avez dit: «L'honorable député de Lapointe, appuyé par le député d'York-Humber, propose... Shall I dispense»? Alors, la Chambre en est saisie, et vous ne pouvez pas revenir sur votre décision.

M. l'Orateur: L'honorable député sait que la motion doit être lue à la Chambre pour que les députés aient l'occasion d'indiquer à la présidence si la motion est recevable ou non. S'il y a des arguments à soumettre sur ce point, je les entendrai et je pourrai rendre ma décision par la suite.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je trouve, dans les circonstances, que la motion parle par elle-même et qu'elle devrait être acceptée.